L’ASSUREUR MMA ROI DU BLA-BLA





Photo : Internet

Les Mutuelles du Mans ont piqué 350 millions d’euros (intérêts compris) à leurs sociétaires. Les radios nationales ont été d’une prudence de sioux sur cette arnaque rapportée par le “Canard enchaîné” du 25 septembre 2017.

S’il y avait matière à défrayer les chroniques, à trop en parler il y avait aussi beaucoup à perdre auprès de gros clients, grands pourvoyeurs de rentrées publicitaires. On a tous à l’esprit le fameux slogan : “MMA zéro bla-bla, zéro tracas” qu’on entend un peu partout. Ceci explique probablement la discrétion observée sur cette affaire.

Pour résumer (voir l’article plus bas) l’assureur MMA a “oublié” de rembourser un emprunt auprès de ses sociétaires. En réalité, selon un

document interne à l’entreprise, l’“oubli” a été dirigé de main de maître pour que l’escroquerie passe inaperçue. Manque de bol, quelqu’un à eu la mauvaise idée d’en informer le Canard.

Le quotidien Ouest France s’est risqué d’aborder le sujet dans un petit article où lui aussi à “oublié” d’exposer objectivement les faits relatés par le journal satirique (voir ci-dessous l’article à la suite de celui du Canard).

Et oui, Ouest France avec ses 800.000 lecteurs pouvait se permettre d’en parler mais avec élégance pour ne pas froisser son client. C’est ainsi qu’en mentionnant que les délais de remboursement avaient été dépassés, il a omis de préciser que l’assureur avait fait en sorte de réduire discrètement la durée desdits délais pour que personne ne puisse réclamer quoi que ce soit à la date de fin du contrat, initialement prévue. Une nouvelle version de l’”effet kiss cool” en quelque sorte. Vous noterez au passage que le quotidien a joué la prudence extrême jusque dans le titre de son article en écrivant “**MMA éclaboussé par un article du Canard**”. Une autre version de “Ce n’est pas moi, c’est lui qui le dit !”.

Si je puis me permettre un conseil, client chez MMA, vous auriez peut-être intérêt à regarder du côté de la concurrence.

Comment l'assureur MMA a piqué 350 millions à ses clients

Dans un document confidentiel, il explique sans honte la manière dont il s'est "approprié" ce pactole.

L'AFFAIRE aurait pu n'être que ça : une interminable et obscure querelle entre les Mutuelles du Mans Assurances (MMA) et l'un de ses anciens agents généraux. Manque de chance pour la première, elle débouche aujourd'hui sur la révélation d'une arnaque à plusieurs centaines de millions au détriment de ses assurés.

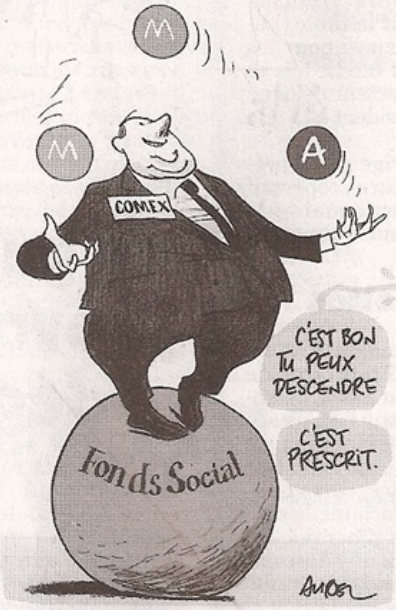
L'agent général, du genre obstiné, poursuit MMA depuis 2002, afin d'obtenir le remboursement d'un emprunt qu'il avait été forcé de souscrire. En 2010, il obtient de la justice un dédommagement de 800 euros. Mais il estime que le compte n'y est pas. Après qu'il a été baladé de tribunal en tribunal à travers toute la France, une audience, prévue à Paris lundi 25 septembre, vient encore d'être renvoyée.

Rapport secret

Affaire clochemerlesque ? Pas vraiment, puisqu'un document de MMA, tamponné *« strictement confidentiel »* et tombé entre les palmes du « Canard », révèle qu'elle concerne également… plusieurs millions de sociétaires. Ces innocents ont souscrit, à l'insu de leur plein gré, un emprunt que MMA leur a imposé en vue de constituer un « fonds social complémentaire » (FSC). Ce prêt forcé ne leur a jamais été remboursé, et la dette à leur égard, en comptant les intérêts, avoisinerait aujourd'hui 350 millions d'euros.

Le document en question, daté du 9 mai 2011 et destiné au « comex » du groupe – le comité exécutif, regroupant les dirigeants top niveau de la boîte –, raconte toute l'histoire. On ne saurait être plus clair ni plus cynique.

C'est entre 1972 et 1988 que l'assureur, dont *« la solvabilité nécessitait d'être renforcée »,* émet des emprunts auxquels ses clients sont obligés de souscrire – emprunts censés être remboursés au bout de vingt ans, assortis d'un intérêt de 5 % par an. La cotisation



est faible (de l'ordre de quelques euros par trimestre), et le libellé, vague, indique que cette obole est perçue pour la *« constitution d'un fonds social complémentaire »*. La plupart des assurés ne s'aperçoivent même pas qu'ils cotisent et, l'échéance venue, ne songent évidemment pas à demander le remboursement de leur dû. Seulement *« environ dix demandes par an »*, se félicite le document confidentiel de MMA, viennent troubler ce bel ordonnancement. Normal, *« MMA n'était débiteur d'aucune obligation d'information à l'égard des sociétaires ayant souscrit au fonds social »*.

Et rien à craindre, ou presque, si les floués se réveillent aujourd'hui : le délai légal de prescription de la dette – trente ans – a opportunément été ramené à cinq ans en 2008. *« Les actions en remboursement,* souligne la note, *seront ainsi prescrites* (éteintes) *au bénéfice de MMA (…) le 20 juin 2013. »* Au lieu de 2027 si la réglementation n'avait pas changé. Conclusion triomphale de la note : *« MMA n'a fait qu'appliquer les règles de la prescription pour s'approprier "légitimement" ces sommes. »*

Pas vus, pas pris

Au 31 décembre 2011, la cagnotte a atteint l'enviable somme de 260 millions. Les 350 millions évoqués tiennent compte de l'intérêt de 5 % qui court tant que les emprunts ne sont pas remboursés. Justifier légalement la rentrée de ce pactole s'avère on ne peut plus simple : *« Les comptes 2013, arrêtés en assemblée générale en juin 2014, ont constaté un produit exceptionnel »*, explique MMA, interrogé par « Le Canard ». Mais, lors de l'AG, il était précisé qu'il était trop tard pour se faire rembourser. Une stratégie déjà décrite dans la note de 2011.

Entre mai 2011 et l'AG de 2014, il convenait de rester discret car, prévenait le même document, des sociétaires mal embouchés auraient pu reprocher à MMA – quel manque de tact ! – de *« ne pas avoir engagé de démarche proactive pour informer les assurés qui avaient probablement oublié qu'ils avaient souscrits au fonds social »*. Ou encore d'*« avoir augmenté les tarifs (…) alors que MMA savait déjà que le FSC générerait un produit exceptionnel en 2013 »*.

Il y a bien *« quelques acteurs qui s'intéressent déjà au sujet »*, poursuivait la note. Et notamment *« un ancien inspecteur MMA – mais nous l'avons licencié en 2002 – qui anime un blog, très peu fréquenté pour l'instant »*. Et de se féliciter : *« Tant que les enjeux financiers du fonds social ne sont pas connus, il est peu probable que les articles de presse sur le sujet rencontrent un écho significatif. »*

Tout s'éclaire : *« Zéro bla-bla, zéro tracas »,* le fameux slogan de MMA, faisait, en réalité, référence aux fuites dans les médias !

Hervé Martin

28/9/17

MMA éclaboussé par un article du *Canard*

L'hebdomadaire affirme que l'assureur n'aurait pas remboursé des emprunts obligatoires à ses clients.

L'hebdomadaire satirique *Le Canard enchaîné* a publié, dans son numéro de mercredi, un article dans lequel il écrit que l'assureur MMA (Mutuelles du Mans Assurances), dont le siège est situé au Mans (Sarthe), aurait empoché 350 millions d'euros d'emprunts obligatoires en « oubliant » de rembourser ses clients. L'affaire concernerait, d'après *Le Canard*, **« plusieurs millions de sociétaires »**.

Dans un document **« strictement confidentiel »** que déclare posséder *Le Canard enchaîné*, MMA confirme l'existence de cet emprunt obligatoire. Il était destiné à constituer un **« fonds social complémentaire »** (FSC) entre 1972 et 1988.

Selon l'hebdomadaire, MMA aurait omis de rappeler à ses sociétaires qu'ils pouvaient demander le remboursement de cet emprunt au bout de vingt ans, avec un intérêt de 5 % (la cotisation ne dépassait pas quelques euros par trimestre). Et le délai de remboursement est aujourd'hui dépassé.



Ouest-France

Le siège des Mutuelles du Mans Assurances (MMA) au Mans.

Contactée en fin de matinée, l'entreprise n'a pas souhaité réagir aux allégations de l'hebdomadaire.